



FONGECIF : mettre le salarié au centre de son projet professionnel

jeudi 9 juillet 2015, par [lpe](#)

Porte d'entrée des salariés dans le cadre de leur projet individuel de formation, le FONGECIF Poitou-Charentes se voit attribuer de nouvelles missions avec la mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP) et du Compte Personnel de Formation (CPF). Janick Caillon, présidente (CFDT) de l'organisme paritaire (dont la vice-présidence est assurée par Jean-Louis PIOT - MEDEF) nous expose son point de vue.

« Cette réforme de la formation, qui suit l'évolution de la société, donne plus d'autonomie au salarié. Le rôle des équipes du FONGECIF est donc renforcé en termes d'accompagnement sur le choix des formations et leur financement. C'est d'ailleurs pour y faire face que nous avons procédé à un recrutement de deux personnes.

Mon point de vue de syndicaliste est le suivant : sur le fond, je pense que c'est une bonne réforme, elle bouscule les habitudes et remet le salarié au centre de sa vie professionnelle ; il devient acteur de son projet professionnel avec un objectif qualifiant.

Par contre, et là je reprends ma casquette de présidente du FONGECIF, nous allons devoir mener un gros travail d'information auprès de ce public qui va devoir ouvrir un compte sur

www.moncompteformation.gouv.fr Avec le CPF, le salarié va être accompagné vers une première qualification ou une qualification supérieure, une réelle opportunité de progresser ! »

Un nouveau service depuis le 1er janvier, le Conseil en Evolution Professionnelle

« Il y a cinq interlocuteurs dans le domaine de la formation pour les personnes ayant démarré une activité : le FONGECIF pour les salariés, Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi, CAPEMPOI pour les personnes en situation de handicap, l'APEC pour les cadres et les Missions locales pour les jeunes ».*

Le FONGECIF propose donc aux salariés un nouveau service d'accompagnement depuis le 1er janvier. Ce conseil en évolution professionnelle (CEP) est un service gratuit, à la carte, qui permet de vérifier la faisabilité du projet professionnel du salarié, mieux cerner les compétences à acquérir ou à développer, construire avec lui un plan d'actions en identifiant les bons interlocuteurs et les financements possibles. Ce service peut aussi être utilisé dans le cadre d'un projet de création-reprise d'entreprise. Il peut également être sollicité simplement pour faire le point sur une situation professionnelle.

Le FONGECIF est présent sur l'ensemble du territoire de Poitou-Charentes :

- Prendre un rendez-vous au 05.49.28.38.28
- Permanence à La Rochelle : Cité de Métiers 88 rue de Bel air
- Siège à Niort : 31 avenue de Verdun
- Permanence à Poitiers : Locaux du CIO 21 boulevard du Grand Cerf
- Permanence à Angoulême : Locaux du CIBC 65 impasse Joseph Niepcé

*Le Fongecif est un des OPACIF chargés du CEP

Plus : www.fongecifpoitoucharentes.fr

Légende photo : Janick Caillon, présidente du FONGECIF et Laurent Reveillon, directeur

La formation, un sujet à retrouver également dans notre dossier du [magazine le Petit économiste de l'été](#)